

(boursier, apprenti ...)

Les doctorants ne complètent pas ce formulaire mais doivent contacter le SFD : <https://www.univ-paris-diderot.fr/institut-des-ecoles-doctorales>

<b>Diplôme préparé et discipline</b> (ex. : L3 lettres modernes, ...) : .....	<b>Année universitaire :</b> <b>20</b> __ __ / <b>20</b> __ __
--	---

**Composante** (ex. : UFR de Linguistiques, ...) : .....

N° d'étudiant (figurant sur la carte) : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de famille : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Mail (obligatoire) : .....

<p style="text-align: center;"><b>Motif de la demande (à remplir par l'étudiant) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Boursier de l'enseignement supérieur</p> <p><input type="checkbox"/> Boursier étranger du gouvernement français</p> <p><input type="checkbox"/> Pupille</p> <p><input type="checkbox"/> Apprenti sous contrat d'apprentissage</p> <p><input type="checkbox"/> Anomalie administrative - <i>précisez</i> :          .....          .....</p>	<p style="text-align: center;"><b>Partie réservée à l'administration</b></p> <p><b>Avis sur la demande :</b></p> <p>Favorable <input type="checkbox"/>      Défavorable <input type="checkbox"/></p> <p>.....</p> <p>Montant du versement ..... €</p> <p>Fait à Paris le : .....</p> <p>Signature : .....</p> <p>Remboursement effectué le : .....</p>
--	--

**Je demande le remboursement des droits principaux de scolarité.**

Nom du titulaire du compte sur lequel sera effectué le remboursement : .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir dont la liste ci-après et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à Paris le : .....      Signature de l'étudiant :  
Même si le destinataire du paiement n'est pas l'étudiant .....

**Formulaire à envoyer accompagné des pièces listées au verso à :**

- Etudiant inscrit en UFR Médicale : Université Paris Diderot - **UFR Médecine** - 16 rue Huchard - 75018 PARIS
- Etudiant inscrit à une autre formation que ci-dessus : Université Paris Diderot - **DEF** - Bâtiment Lamarck A - 75205 Paris Cedex 13

## Liste des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

---

1. Photocopie de la carte d'étudiant
2. Photocopie de la quittance des droits acquittés (il s'agit de l'un des volets présents sur le justificatif cartonné remis lors de votre inscription. Il détaille le montant de l'inscription)
3. Relevé d'identité bancaire agrafé sur une feuille de format A4. Le **numéro IBAN** doit impérativement figurer sur le RIB ainsi que le nom, prénom et adresse du titulaire du compte. *Veillez noter que le remboursement ne peut pas être effectué sur un compte de Livret A.*
4. Selon la situation :
  - boursier de l'enseignement supérieur : - photocopie RECTO-VERSO de la décision d'attribution **DEFINITIVE** de bourse de l'année universitaire concernée  
La mention "définitive" est présente au verso de la notification.
  - boursier du gouvernement français : - photocopie de la décision d'attribution de bourse
  - pupille : - photocopie du justificatif
  - apprenti sous contrat d'apprentissage : - photocopie du contrat d'apprentissage

## Conditions de remboursement

---

Les demandes sont soumises à avis conformément à l'arrêté relatif aux demandes d'annulation et de remboursement téléchargeable sous ce lien <https://etudes-formations.univ-paris-diderot.fr/annulation-dinscription-remboursement-et-exoneration>

Suite à la recrudescence du nombre de chèques impayés et dans le cadre d'une inscription administrative dont le paiement a été réglé par chèque bancaire, le traitement du dossier de demande de remboursement s'effectue en plusieurs étapes :

- délai de 60 jours, à compter de la date de l'inscription administrative payée, permettant à la DEF de s'assurer que le chèque de votre inscription n'a pas eu de rejet par la banque
- puis envoi d'un mail par la scolarité générale vous notifiant la décision de remboursement
- enfin un délai de 7 à 60 jours, à compter de la date du courrier postal précédemment mentionné, pour que le montant du remboursement apparaisse sur votre compte bancaire.